

# INTRODUCTION

## Objet

Cette publication sert de guide à la Liste des marchandises d'exportation contrôlée telle que publiée dans la partie II de Gazette du Canada le 15 août 1990. Cette publication a été préparé à titre de guide à l'exportateur et de complément d'information. Elle n'a pas, dans cette forme, force de loi et elle ne couvre pas non plus toutes les marchandises sujettes aux contrôles des exportations.

## Fondements des contrôles à l'exportation

La *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (LLEI), la Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC) et la Liste des pays visés (LPV) sont les mécanismes par lesquels le Canada contrôle les exportations de marchandises. Elles autorisent le gouvernement à exercer un contrôle sur les exportations afin de favoriser la mise en valeur des ressources naturelles, de prévenir les pénuries au Canada, de s'assurer que des marchandises militaires ou stratégiques ne soient pas exportées vers des destinations qui présentent, sur le plan stratégique, une menace pour le Canada, et de mettre en oeuvre des accords ou engagements intergouvernementaux.

## Liste des marchandises d'exportation contrôlée

La Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC) contient les marchandises et technologies pour lesquelles des licences d'exportation sont requises. Les marchandises et technologies qui ne figurent pas à la LMEC ne requièrent pas, sous la LLEI, de licence d'exportation à moins que l'exportation soit vers un pays figurant à la Liste de pays visés (LPV) prise en vertu de la LLEI.

La Liste des marchandises d'exportation contrôlée est subdivisée en 5 groupes.

**Groupe 1 – Marchandises industrielles** Ce groupe comprend des marchandises et des technologies industrielles à double usage, c'est-à-dire à usage civil et militaire. Tous les contrôles sous ce groupe découlent de la participation du Canada au COCOM.

**Groupe 2 – Matériel de guerre** Ce groupe comprend des marchandises spécialement conçues ou modifiées à des fins militaires. Tous les contrôles sous ce groupe découlent de la participation du Canada au COCOM.

**Groupe 3 – Énergie atomique** Ce groupe comprend des marchandises et des technologies de nature nucléaire. Les contrôles sous ce groupe découlent de la participation du Canada au COCOM et au Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

**Groupe 4 – Technologie** Ce groupe composé d'un article unique couvre la technologie associée aux marchandises incluses dans les autres groupes.

**Groupe 5 – Marchandises diverses** Finalement, le Groupe 5 couvre des marchandises diverses qui sont sous contrôle pour de multiples raisons telles que pour protéger les ressources naturelles, pour remplir certains engagements multilatéraux du Canada autres que ceux du COCOM ou pour assurer la sécurité de la nation.

## COCOM

Afin d'instaurer des contrôles sur les exportations stratégiques, le Canada participe avec ses partenaires de l'OTAN (sauf l'Islande), le Japon et l'Australie au Comité de coordination pour le contrôle des échanges Est-Ouest (COCOM). Le COCOM établit des listes de marchandises et de technologies stratégiques dont l'exportation est étroitement surveillée vers les pays visés par le COCOM. L'exportation de ces marchandises et de ces technologies doit aussi être contrôlée vers toutes les autres destinations afin d'éviter les possibilités de diversion. Le COCOM avise aussi les pays membres sur les implications stratégiques associées à certaines exportations vers les pays visés par les contrôles du COCOM.

## Pays visés par le COCOM

Les pays visés par les contrôles du COCOM sont: l'Albanie, la Bulgarie, la République Populaire de Chine, la République Populaire Démocratique de Corée, la Hongrie, la Mongolie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et le Viet Nam. Les pays visés par les contrôles du COCOM ne doivent pas être confondus avec les pays figurant sur la Liste des pays visés (présentement la Lybie et l'Afrique du Sud) prise en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.